

Le sénateur Frith: Par ailleurs, il convient de signaler que le comité des banques et du commerce fait une étude préliminaire du bill C-90, modifiant le tarif des douanes.

Le sénateur Flynn: Cela n'a rien à voir avec la question.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, nous espérons recevoir d'autres mesures législatives sous peu. Je le répète, la plupart des projets de loi que le gouvernement est prêt à présenter au Parlement sont des bills de finances qui doivent être étudiés d'abord à l'autre endroit.

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'EXPÉRIMENTATION D'ARMES AMÉRICAINES AU CANADA

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à la question que le sénateur Haidasz m'a posée le 11 mars au sujet de l'expérimentation d'armes américaines au Canada.

Des discussions sont actuellement en cours avec les États-Unis à ce sujet. Notre rôle consistera à fournir les installations nécessaires à la réalisation des essais. Il est difficile de dire pour l'instant quelles seront les modalités de l'accord étant donné que celui-ci n'a pas encore été conclu.

Notre pays n'aura rien à débours. Le projet sera entièrement financé par les États-Unis. Il n'y aura pas de débours de notre part.

L'ÉDUCATION

LA FORMATION D'UN COMITÉ POUR ÉTUDIER LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à la question que le sénateur Tremblay m'a posée le 10 février dernier au sujet du groupe de travail du secrétariat d'État sur le financement de l'enseignement postsecondaire par le gouvernement fédéral.

Au cours de l'année 1981, le gouvernement a décidé qu'il faudrait passer en revue les mécanismes et les objectifs de son programme de financement de l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement se posait notamment des questions au sujet des comptes à rendre au Parlement au sujet des fonds versés aux gouvernements des provinces. Il se demandait également si le programme de financement fédéral répondait aux objectifs nationaux dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, objectifs que le secrétaire d'État a définis en juin 1981 devant le comité parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Afin de faciliter cet examen, on a constitué un groupe de travail ministériel composé de fonctionnaires de la direction générale de l'aide à l'éducation du secrétariat d'État. Le groupe, dirigé par Peter Hicks de l'équipe d'affectation temporaire du secrétariat du Conseil du Trésor s'est mis au travail en septembre 1981. Il comprenait à la fois des fonctionnaires permanents du secrétariat d'État et des fonctionnaires de Statistique Canada affectés spécialement pour la circonstance. Le groupe était composé au total de sept fonctionnaires à plein temps dont deux sont francophones et plusieurs autres sont officiellement bilingues.

[Le sénateur Frith.]

Le groupe de travail avait pour mandat de réunir des données sur les questions touchant le financement de l'enseignement postsecondaire par le gouvernement fédéral et de déterminer les orientations et les programmes que le gouvernement fédéral pouvait envisager. Le groupe devrait être dissous dès qu'il aura rempli sa mission principale. La direction générale de l'aide à l'éducation continuera de répondre aux besoins dans ce domaine au fur et à mesure qu'ils se feront jour.

● (1500)

Si ce groupe de travail a été constitué, c'est parce que le gouvernement avait besoin d'un organisme capable d'effectuer une étude poussée et relativement courte sur un aspect particulier de sa politique. Contrairement à l'impression que l'article publié dans *Le Devoir* du 10 février 1982 a pu donner, ce groupe de travail ne constitue pas «un appareil d'intervention dans le domaine de l'enseignement supérieur».

Quant à la transmission aux provinces de l'offre que le premier ministre leur avait faite lors de la conférence des premiers ministres au début de février, je me réjouis de pouvoir déposer copie du texte de la déclaration concernant les concessions offertes que le Secrétariat d'État a adressé aux ministres provinciaux de l'éducation. Le sous-secrétaire d'État avait déjà envoyé sur télécopieur copie de ce texte aux sous-ministres provinciaux de l'éducation. Comme ce texte est assez long, honorables sénateurs, je demande la permission de le faire figurer en appendice du *hansard* d'aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

(Le texte de la déclaration figure en appendice à la p. 3851.)

BILL CONCERNANT LES PRESTATIONS D'ADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS

ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ—FIN DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, ajourné hier, sur le rapport du comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences sur le bill C-78, intitulé: «Loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail».

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'étudier depuis hier le bill dont nous sommes saisis. Je m'empresse de dire que le comité a effectué à mon avis un travail très soigné en épurant le libellé du projet de loi. Nous manquons parfois à notre devoir, ces temps-ci, en ce qui concerne le libellé des projets de loi, et il est bon que le comité ait pris à cœur de s'intéresser à cet aspect.

J'ai trouvé curieux que l'on recommande d'incorporer des changements au projet de loi dans la prochaine révision des Statuts du Canada au lieu de le faire dès maintenant. On a dit que ce serait une façon acceptable de procéder puisque les changements proposés ne s'appliquent pas à la substance du bill mais seulement à son libellé. C'est probablement vrai, mais peut-être le sénateur Bird voudrait-elle bien nous dire la date de la prochaine révision des Statuts du Canada. Sauf erreur, ce genre de révision est plutôt rare. Par exemple, je ne pense pas qu'on le fasse chaque année, mais j'ai peut-être tort.